GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

parc & jardin sans tabac

Fumer ici vous expose
à une amende forfaitaire de 135€
ou à des poursuites judiciaires.
**Pour arrêter de fumer,
faites-vous aider. Rendez-vous
sur tabac-info-service.fr
ou appelez le 3989.**

Articles R3512-2 et R3515-2 du code de la santé publique